

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 septembre 2010
Français
Original : russe

**Lettre datée du 27 septembre 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois d'août 2010 sous la présidence de la Fédération de Russie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) V. Churkin



**Annexe à la lettre datée du 27 septembre 2010
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'ONU**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux effectués
par le Conseil de sécurité sous la présidence
de la Fédération de Russie (août 2010)**

Introduction

En août 2010, sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé. Le Conseil a tenu 19 séances et consultations plénières. Il a adopté deux résolutions et s'est entendu sur le texte d'une déclaration du Président et de sept déclarations à la presse.

Afrique

Le **9 août**, les membres du Conseil ont tenu une séance de discussion sur les conséquences du retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) de la République centrafricaine avec le Ministre centrafricain des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie, Antoine Gambi. Le Représentant permanent de la République centrafricaine, l'Ambassadeur Fernand Poukré-Kono, et le Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Jan Grauls, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, ont pris part à ce dialogue.

Le **10 août**, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, Youssef Mahmoud, sur le rapport du Secrétaire général relatif à cette mission. Le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine, Antoine Gambi, et le Représentant permanent du Tchad, l'Ambassadeur Ahmad Allam-mi, sont intervenus devant le Conseil.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'exposé de M. Mahmood et se sont entretenus de la situation très instable qui continuait de régner dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire. On a souligné que l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad revêtait une importance particulière pour la stabilité de la sous-région. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par les Gouvernements centrafricain et tchadien pour exercer la responsabilité qui est la leur de protéger les civils et le personnel humanitaire. Dans ce contexte, ils ont encouragé le Gouvernement tchadien à poursuivre ses efforts pour assurer l'efficacité et la viabilité du Détachement intégré de sécurité et tenir le Conseil informé. Ils se sont également entretenus des conséquences du retrait de la MINURCAT de la République

centrafricaine en notant la nécessité d'éviter que ne se crée un vide sécuritaire dans la sous-région.

Le **11 août**, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la question intitulée « Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité » et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Taye-Brook Zerihoun, sur la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville.

Le **18 août**, les membres du Conseil ont adopté le texte d'une déclaration de son président à la presse concernant la République démocratique du Congo, dans laquelle ils ont condamné dans les termes les plus énergiques les attaques perpétrées à Kirumba le 18 août 2010 contre les soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), attaques qui avaient fait trois morts et au moins six blessés parmi les soldats indiens. Ils ont exprimé leurs condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie lors de ces attaques, ainsi qu'au Gouvernement indien, encouragé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire en sorte que les auteurs de ces attaques soient rapidement traduits en justice, réaffirmé leur soutien à la MONUSCO et exigé que toutes les parties coopèrent pleinement avec elle.

Le **23 août**, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu des exposés, présentés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, et par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Darfour, en particulier dans le camp de personnes déplacées de Kalma au Darfour-Sud. Les tensions provoquées par des accrochages meurtriers au sujet de la participation des déplacés au processus de paix de Doha s'y étaient exacerbées, certaines personnes protestant contre les pourparlers de paix alors que d'autres les approuvaient. M. Khare a indiqué que la situation à Kalma s'était améliorée mais qu'elle restait tendue et que l'on continuait d'observer des tirs sporadiques qui entretenaient un climat d'insécurité. M. Holmes a exprimé une vive préoccupation au sujet du fait que les autorités soudanaises avaient l'intention de réinstaller les personnes déplacées de Kalma dans de nouveaux camps, soulignant que le transfert ou le retour de ces personnes devrait être librement consenti.

Les membres du Conseil ont condamné les incitations à la violence à Kalma et salué les efforts déployés par la MINUAD pour multiplier les patrouilles et rétablir le calme. Ils ont souligné la nécessité d'une démilitarisation de ce camp et des autres camps de déplacés au Darfour et condamné les attaques contre le personnel des organisations humanitaires ou de l'ONU dans cette région et se sont déclarés profondément préoccupés par les enlèvements et les intimidations. Ils ont rappelé que les autorités soudanaises et toutes les autres parties avaient l'obligation d'assurer un accès rapide et sans entrave aux organisations humanitaires et plaidé pour un renforcement de la coopération entre toutes les parties intéressées afin d'assurer l'octroi d'une assistance aux populations dans le besoin. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'agir de façon efficace avec la participation de tous les acteurs pour parvenir à un règlement politique au Darfour et exhorté toutes les parties à se rallier au processus de Doha pour régler leurs différends par la voie d'un dialogue et à s'abstenir de recourir à la violence.

Le **24 août**, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration de son président à la presse dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée contre l'hôtel Muna à Mogadiscio par des extrémistes qui ont tué ou blessé des civils et des députés somaliens.

Il a demandé que les auteurs de cet attentat soient rapidement traduits en justice et réitéré son plein appui au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Le **24 août**, le Conseil a tenu un débat sur la piraterie au large des côtes somaliennes. Un certain nombre d'États et des représentants de deux organisations internationales ont été invités à participer à l'examen de la question conformément aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Secrétaire général, Ban Ki-Moon, a prononcé une allocution dans laquelle il préconisait un renforcement de la coopération internationale pour contrer efficacement la menace que la piraterie fait planer sur la sécurité de la navigation maritime et la stabilité dans la région. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique de l'Organisation des Nations Unies, Patricia O'Brien, qui a exposé les points clefs du rapport du Secrétaire général sur les différentes options possibles pour mieux parvenir à poursuivre et incarcérer les personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes.

L'Ambassadeur Vitaly Churkin a donné lecture d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/16) faite au nom du Conseil.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, on a réaffirmé que la piraterie résultait de l'instabilité et de l'anarchie qui régnaient en Somalie de façon générale et que, par voie de conséquence, la paix, la stabilité, le développement et le respect des droits de l'homme étaient nécessaires pour créer les conditions de son élimination durable. Les participants ont salué le rapport du Secrétaire général décrivant différentes options possibles pour traduire les pirates et les personnes qui les soutiennent en justice, estimant qu'il constituait un solide point de départ pour des travaux futurs sur la question et ils ont également accueilli favorablement son intention de nommer un conseiller spécial pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes. Ils se sont félicités des efforts que les États déployaient pour traduire les pirates présumés devant leurs tribunaux nationaux, tout en soulignant qu'ils devaient continuer de s'employer avec détermination à remédier à la faiblesse des moyens judiciaires et carcéraux des pays de la région et d'œuvrer à la solution des autres problèmes. Enfin, ils ont souligné qu'il importait de faire régulièrement le bilan s'agissant de la poursuite et de l'incarcération des personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée en mer afin d'envisager de prendre d'autres mesures pour amener ces personnes à répondre de leurs actes.

Le **25 août**, lors de consultations plénières consacrées à l'examen de « questions diverses », les membres du Conseil se sont accordés pour donner une réponse favorable à la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville (Gabon).

Le **26 août**, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix sur les viols et les agressions sauvages qui ont été perpétrés contre des civils congolais du 30 juillet au 3 août dans le district de Walikale de la province du

Nord-Kivu dans l'est de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration de son président à la presse sur ce sujet, déclaration dans laquelle ils ont exprimé leur indignation devant les cas récents de viols collectifs qui auraient été perpétrés par des éléments du Front démocratique de libération du Rwanda (FDLR) et Maï Maï. Ils ont exigé à nouveau que toutes les parties au conflit armé mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence sexuelle et à toutes les violations des droits de l'homme à l'encontre de la population civile de la République démocratique du Congo, en particulier aux actes de violence sexiste, dont le viol et les autres formes d'abus sexuels.

Les membres du Conseil ont rappelé qu'il était de la plus haute importance que le Gouvernement de la République démocratique du Congo continue son action de lutte contre l'impunité et appelé le gouvernement de ce pays à mener avec célérité les investigations sur ces attaques et à faire en sorte que les auteurs en soient déférés à la justice. Ils se sont félicités de la décision prise par le Secrétaire général de dépêcher immédiatement le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, pour des consultations avec les autorités nationales compétentes, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et le personnel des Nations Unies sur le terrain afin d'établir dans toute la mesure possible les faits et les circonstances de cet incident, et d'évaluer ce qui pourrait être fait pour assurer une protection plus efficace des civils. Ils se sont félicités aussi que le Secrétaire général ait donné pour instruction à Margot Wallström, sa Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de coordonner les réactions des Nations Unies et la suite qui serait donnée à cet incident et ont indiqué qu'ils comptaient être informés de leurs constatations par M. Khare et M^{me} Wallström. Enfin, ils ont exigé que toutes les mesures soient prises pour éviter de telles atrocités à l'avenir.

Le **31 août**, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration de son président à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré contre le palais présidentiel à Mogadiscio, le 30 août, qui a entraîné la mort de quatre soldats de la Mission de l'AMISOM.

Il a condamné de nouveau tous les actes de violence et d'incitation à la violence commis à l'encontre de civils, de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. Il a également souligné l'importance de l'aide que la communauté internationale pouvait apporter pour la formation, l'équipement et le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes, et a invité cette dernière à fournir à l'AMISOM des ressources supplémentaires qui lui permettraient de mieux s'acquitter de son mandat.

Asie et Moyen-Orient

Le **4 août**, les membres du Conseil ont adopté le texte d'une déclaration de son président à la presse dans laquelle ils ont salué la création de la Commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur l'incident survenu le 31 mai concernant la flottille, annoncée le même jour par le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon.

Le **5 août**, le Conseil a entendu un exposé de M. Miroslav Jenca, Représentant spécial du Secrétaire général, sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale au cours des six derniers mois. Ses membres se sont entendus sur le texte d'une déclaration de son président à la presse

dans laquelle ils se sont félicités du travail accompli par le Centre régional pour aider les pays d'Asie centrale à relever les défis auxquels la région doit faire face. Ils l'ont encouragé à renforcer sa coopération et sa coordination avec les gouvernements de la région et les organisations régionales compétentes et ont réaffirmé la nécessité d'appuyer comme il convient les activités menées par le Centre régional pour faciliter le dialogue et aider les gouvernements d'Asie centrale à régler les questions régionales d'intérêt commun.

Le **17 août**, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Fernandez-Tarranco, sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a fait observer que la communauté internationale était au seuil d'une phase cruciale dans l'action en faveur de l'instauration de négociations directes entre Israël et les Palestiniens.

Pour que ces négociations soient couronnées de succès, il était indispensable de maintenir un climat favorable sur le terrain, a-t-il ajouté. Les parties devaient honorer les engagements qu'elles avaient souscrits au titre de la Feuille de route et leurs obligations découlant du droit international, comme l'avait souligné à nouveau le Quatuor le 19 mars à Moscou.

Résolution 1701

Le **3 août**, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et du commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), Alberto Asarta-Cuevas, sur l'échange de tirs qui a eu lieu entre le Liban et Israël le long de la Ligne bleue. Ses membres ont demandé instamment aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'observer la cessation des hostilités.

Le **24 août**, lors de consultations plénières, le Conseil a examiné une lettre du Secrétaire général dans laquelle il demandait une prorogation d'un an du mandat de la FINUL. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, qui a souligné la nécessité de continuer à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006), de respecter la Ligne bleue et d'assurer une coopération étroite entre la FINUL et l'armée libanaise.

M. Khare a insisté sur le fait que l'incident survenu le 3 août sur la Ligne bleue devait rester un fait isolé et indiqué que l'ONU avait reçu des assurances de toutes les parties quant à leur volonté de désamorcer les tensions et de continuer à collaborer étroitement avec la FINUL pour rétablir et maintenir le calme dans la région.

Le **30 août**, le Conseil a adopté la résolution 1937 (2010) par laquelle il a prorogé le mandat de la FINUL pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2011. Les représentants du Liban et d'Israël ont pris la parole après le vote pour exprimer la position de leur pays au sujet de la FINUL et de la situation sur la Ligne bleue.

Situation en Iraq

Le **4 août**, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Lors d'une réunion publique d'information préalable, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, a souligné que les élections qui venaient de se dérouler en Iraq marquaient le début d'une ère nouvelle pour la construction de l'avenir du pays, mais que les facteurs qui retardaient la formation du prochain gouvernement seraient véritablement déterminants pour la transition. Le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Hamid Al Bayati, a déclaré que, pour son pays, il importait avant tout de se débarrasser du fardeau que le Chapitre VII de la Charte faisait peser sur lui.

Les membres du Conseil ont adopté le texte d'une déclaration faite par son président à la presse, indiquant qu'ils appuyaient le processus politique en Iraq et l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et qu'ils souhaitaient que le nouveau gouvernement soit rapidement constitué à Bagdad.

Le **5 août**, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1936 (2010) par laquelle il prorogeait la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq pour une année supplémentaire.

Europe

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le **3 août**, le Conseil a tenu un débat sur le Kosovo au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Lamberto Zannier, a présenté un exposé au Conseil sur la situation sur le terrain et les activités de la MINUK. Il a déclaré que la situation au Kosovo était relativement stable, mais qu'il y avait toujours des risques d'instabilité, en particulier dans le nord du territoire. Il a ensuite fait observer que les progrès insuffisants sur la voie de la réconciliation entre les communautés et les questions non résolues qui entravaient cette réconciliation, auxquels s'ajoutait un développement économique lent, continuaient de représenter un facteur de tensions sociales. Évoquant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 22 juillet 2010 concernant la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, M. Zannier a souligné que, d'après l'analyse juridique préliminaire effectuée par l'ONU, cet avis n'avait pas d'incidences sur la situation de la MINUK ou sur la politique de neutralité vis-à-vis du statut. La décision confirmait que la résolution 1244 (1999) s'appliquait, a-t-il ajouté. Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et son homologue du Kosovo, M. Skender Hyseni, sont intervenus devant le Conseil. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la situation au Kosovo et présenté leurs analyses.

Questions thématiques

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le **6 août**, le Conseil a tenu un débat public sur le maintien de la paix, auquel ont pris part 13 commandants de force des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, ainsi que par le général Sikander Afzal, général de corps d'armée, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria; le général Babacar Gaye, général de corps d'armée, commandant sortant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général Moses Bisong Obi, général de division, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Soudan; le général Robert Mood, général de division, Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; et le général Luiz Guilherme Paul Cruz, général de division, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Les commandants des forces ont donné un bref aperçu des faits nouveaux intervenus dans leurs missions respectives et une vue d'ensemble des déploiements actuels. Ils ont fait part des enseignements tirés de l'expérience et exposé les défis à relever.

Au cours du débat ultérieur, on a réaffirmé la nécessité d'une évaluation militaire approfondie pour les mesures prises dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et mis l'accent sur l'analyse de leurs « points névralgiques » et sur la recherche de solutions concrètes pour les améliorer.

Le problème de l'insuffisance des moyens pour les opérations de maintien de la paix a été souligné, d'autant plus qu'il a tendance à s'aggraver en raison de l'élargissement de l'ampleur des tâches qui leur sont confiées, notamment en ce qui concerne l'assistance humanitaire et la protection des civils. Les participants ont manifesté une communauté de vues sur la nécessité d'organiser une formation adéquate pour les membres des contingents de maintien de la paix, sur la base de normes uniformes et de programmes nationaux coordonnés.

Le débat a confirmé qu'il serait utile de développer les échanges d'informations entre les hauts dirigeants des missions de maintien de la paix et les membres du Conseil de sécurité d'un point de vue pratique.

Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Le **24 août**, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Ertugrul Apakan, sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Les membres du Conseil se sont félicités des travaux menés par le Comité et ont souligné qu'il importait d'appliquer les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Ils ont également examiné le rapport final présenté par le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718.